



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Encadrement des locations de courte durée dans les résidences privées

Question écrite n° 40312

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur l'encadrement des locations saisonnières, notamment les AirBnB, dans les copropriétés privées. En effet, de nombreux propriétaires sont las des nuisances résultant de la location de lots à des touristes pour des courtes durées. À Gaillard (74240), le 30 mai 2021, des copropriétaires ont assisté à une intervention du RAID dans leur résidence, pourtant classée à caractère bourgeois, visant à démanteler un trafic de stupéfiants qui sévissait depuis plusieurs mois, sans compter les autres nuisances apparemment générées par les locataires de courte durée (vols, fêtes sauvages, dégradations etc.). Cette situation préoccupante amène à réfléchir sur l'encadrement des activités d'AirBnB au sein de résidences privées, en particulier celles classées « habitation exclusive bourgeoise », qui peuvent mettre en place une clause « d'interdiction aux activités libérales ou commerciales ». Cette clause est aujourd'hui, dans la majorité des cas, non respectée. Aussi, elle souhaiterait connaître son avis sur le sujet et savoir si le Gouvernement entend proposer des solutions pour remédier à ces situations et mieux encadrer ces activités.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40312

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juillet 2021](#), page 5966

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)